

Accord d'étape vers un accord de partenariat économique CE/Ghana

2008/0137(NLE) - 14/11/2016 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du commerce international a adopté le rapport de Christofer FJELLNER (PPE, SE) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de partenariat économique d'étape entre le Ghana, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part.

La commission parlementaire recommande que le Parlement européen **donne son approbation** à la conclusion de l'accord.

La commission parlementaire rappelle que l'accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest a pris un énorme retard et que c'est la raison pour laquelle le Ghana (suivi par la Côte d'Ivoire) a décidé de procéder à la ratification de son accord de partenariat économique d'étape avec l'Union européenne, conclu en 2007.

Cet accord intérimaire a le mérite d'offrir un filet de sécurité contractuel, **garantissant un accès libre en franchise de droits au marché de l'Union européenne jusqu'à ce que l'accord régional se concrétise**. L'APE intérimaire met en outre en adéquation des perspectives d'accès au marché avec des dispositions visant à éliminer les obstacles techniques au commerce et à aider les exportateurs ghanéens à respecter les mesures sanitaires et phytosanitaires.

Non moins importante est la coopération destinée à renforcer les capacités en matière de réformes fiscales et à améliorer le climat des affaires, la compétitivité, la facilitation des échanges ainsi que la coopération douanière.

En conséquence, le Parlement est appelé à approuver cet accord intermédiaire, afin de permettre aux exportateurs ghanéens de conserver les préférences en franchise de droits sur le marché européen.